

**EXPÉRIMENTATION** L'association Symbiose a présenté début décembre les résultats de l'expérimentation « Apiluz » auprès des agriculteurs. Cette expérimentation a pour objectif de favoriser la ressource alimentaire des pollinisateurs par la mise en place de bandes de luzerne laissées en fleurs.

# Apiluz, une deuxième année d'expérimentation convaincante

## Un intérêt certain pour la présence de pollinisateurs

C'est auprès des partenaires et agriculteurs impliqués dans le projet qu'Amélie Mandel, animatrice technique et scientifique pour le réseau biodiversité pour les abeilles (RBA) a présenté les résultats de la deuxième année d'expérimentation.

Pour évaluer l'intérêt des bandes de luzerne non fauchées sur la ressource alimentaire des pollinisateurs, neuf parcelles (trois par âge de luzerne) ont été suivies en 2015 sur la commune de Beine-Nauroy, soit 80 ha de luzerne.

Si en 2014, le maintien des bandes de luzerne avait engendré des problèmes de salissement, cette situation a été corrigée en 2015 (alternance à chaque coupe de la bande non fauchée de manière à ce qu'elle ne soit jamais deux fois au même endroit dans la parcelle).

Côté floraison de la luzerne, la mise en place de bande non fauchée permet d'allonger considérablement la période de présence de fleurs de luzerne. La floraison d'une durée moyenne d'un mois (mi-juillet à mi-août) passe à plus de trois mois (mi-juin à mi-septembre) avec la présence de bandes non fauchées.

Sur la présence des pollinisateurs, il a été relevé trois fois plus de pollinisateurs dans les bandes non fauchées que dans le reste de la parcelle et ce quel que soit l'âge de la luzerne (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année). Par exemple, les papillons sont cinq fois plus présents dans les bandes non fauchées que dans le reste de la parcelle (cf. graphique). L'optimum en termes d'attractivité de la bande non fauchée pour les pollinisateurs se trouve avec une intercoupe de luzerne entre de 50 à 60 jours, cependant la plupart des luzernes sont fauchées entre 45 et 50 jours. En termes de production de miel,



Amélie Mandel, animatrice de RBA, Benoit Collard, secrétaire général Symbiose, Philippe Lecompte, président de RBA, Alexandre Lelaurin, responsable du site Luzéal de Pontfaverger.

un rucher dans un contexte comprenant des bandes non fauchées semble avoir une production de miel plus élevée, mais il reste difficile de mettre en évidence l'effet direct des bandes non fauchées sur cette production.

## Quelles conséquences sur la production de Luzerne

Alexandre Lelaurin, responsable du site Luzéal de Pontfaverger, a présenté les impacts de cette expérimentation sur la production de luzerne. Pour ce qui est de la production globale, l'année 2015 ayant été particulièrement sèche, la baisse de production de luzerne est d'environ 2 t/ha. Concernant la mise en place de bandes non fauchées, la perte de production dans les parcelles concernées est de 3,3 %.

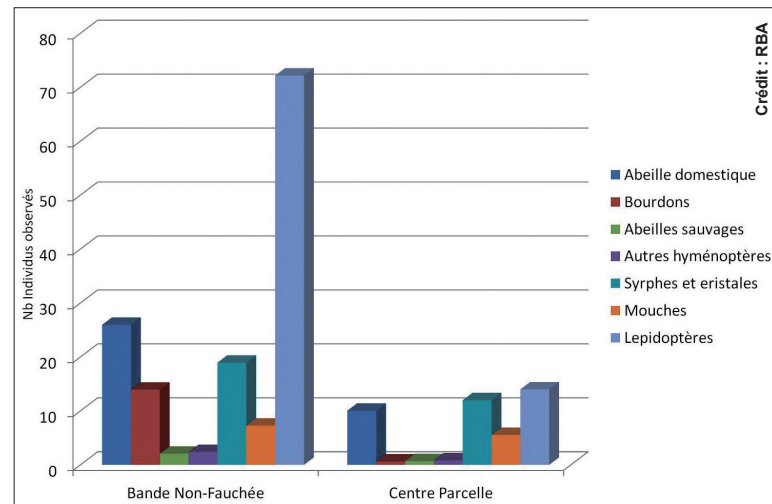
Le programme « Apiluz » a également des contraintes sur la logistique, telle que l'augmentation du temps de récolte et d'andainage pour les bandes non fauchées.

Un traitement particulier de la luzerne des bandes non fauchées permet de limiter l'incidence sur la qualité des produits finis.

## Reconduction et amélioration de l'expérimentation pour 2016

Au regard des résultats positifs présentés par RBA et Luzéal, les

agriculteurs, les représentants de la coopérative et de Symbiose souhaitent poursuivre ce projet pour 2016 à l'échelle de la commune de Beine-Nauroy. Afin de faciliter la récolte, quelques évolutions seront apportées au protocole d'expérimentation (largeur des bandes réduite à 3 m tout en conservant le même ratio de luzerne conduite en bande non fauchée).



Les pollinisateurs sont trois fois plus présents dans la bande non fauchée que dans le reste de la parcelle de luzerne.

La volonté est d'augmenter le nombre de parcelles concernées et de mieux les disséminer sur le territoire de la commune.

Ce projet est dans la continuité des expérimentations impulsées par Coop de France déshy.

Cette étude est financée par le Conseil régional Champagne-Ar-

denne, la Dreal Champagne-Ardenne, l'Europe, la Fondation Nature et Découverte, la Fondation d'entreprise du Crédit Agricole Nord-Est et la Chambre d'agriculture de la Marne.

Alexis Leherle  
Animateur Symbiose

## INTERVIEW DE BENOÎT LAMPSON, PRÉSIDENT DE LUZEAL

### ■ Pourquoi avez-vous souhaité vous impliquer dans le projet Apiluz avec Symbiose ?

Mettre en évidence les aménités d'une production est toujours porteur pour une filière.

La luzerne, quasiment seule grande culture régionale ayant une floraison estivale, c'est sans ambiguïté que Luzéal a répondu favorablement à cette demande, et ainsi répondre aux besoins des apiculteurs de notre territoire.

Les agriculteurs de Beine-Nauroy ont d'ailleurs accueilli avec bienveillance cette démarche.

Les quelques petites complications quant à l'organisation des chantiers de plaine sont sans commune mesure par rapport aux



services rendus à nos apiculteurs.

Il n'y a pas de vie sans abeille, vecteur de la fécondation de nombreuses espèces végétales, et lorsque les différentes corporations d'un territoire peuvent se rendre service, la boucle est bouclée.

### ■ Quelles suites voulez-vous donner à ce projet ?

Effectivement cette belle expérimentation ne doit pas rester à ce stade.

Preuve est faite que la luzerne est une des solutions contribuant au respect de la biodiversité.

Je pense que la filière « luzerne », au travers de Coop de France Deshy doit être un véritable moteur de développement de cette démarche.

La généralisation de cette opération aura un coût pour la filière, au travers notamment de l'indemnisation des planteurs de luzerne. Les aménités ont une valeur, la société et les services publics doivent le reconnaître et y contribuer.

**APICULTURE** Augmenter la production reste le principal objectif.

# Un plan de relance pour le miel français

La production reste un enjeu majeur de la filière apicole française. Chaque année, la France importe près de 30 000 tonnes de miel, en provenance d'Europe de l'Est, d'Amérique Latine et d'Asie principalement. Même si la production nationale, légèrement supérieure à 10 000 tonnes, a augmenté en 2015, celle-ci reste bien loin derrière les 18 500 tonnes produites en 2012 (chiffres FranceAgriMer). En dix ans, la production française a été divisée par trois. L'objectif

du nouveau plan ambitionne de couvrir à nouveau 50 % du marché national à l'horizon 2025. Le même constat s'applique concernant les « reines » aux trois quarts importées d'Europe de l'Est pour la grande majorité. Le nouveau plan, se déclinera sur quatre axes concernant la formation, la limitation de l'exposition des abeilles aux facteurs de risque, l'organisation de la filière et la formation des apiculteurs (à travers les fameux « Certi Api » dont la mise en place opérationnelle est prévue en 2017).

« Il faut qu'on se réorganise pour produire des reines et des essaims. On a un problème », résume le ministre Stéphane Le Foll prononçant la création d'une interprofession de la filière. La question de l'organisation est, selon lui, au cœur des débats. À ce titre, une réunion se tiendra le 1<sup>er</sup> mars pour lancer la proposition d'une interprofession. « Je souhaite que cela débouche sur un accord », déclare le ministre. À l'heure actuelle, près de 10 % des apiculteurs sont des professionnels et produisent environ

90 % de la production totale. Le seuil de 200 ruches pourrait être retenu pour définir un apiculteur professionnel.

Concernant la mortalité des essaims, celle-ci selon les dires du ministre, a diminué en 2014 par rapport aux périodes 2012-2013. « Ces meilleurs résultats sont peut-être dus en partie au plan », indique-t-il. Le porte-parole du gouvernement a pour sa part réitéré son avis défavorable d'interdire les néonicotinoïdes, « les phytos et les néonicotinoïdes ont une responsabilité mais je ne

suis pas favorable à leur interdiction », rappelant au passage que l'épandage foliaire est plus problématique que les enrobages. « Trois fois plus toxique » précise Anne-Laure Fondeur, conseillère chargée de la sécurité sanitaire. « Ce sont des produits pas plus efficaces et pas moins polluants », rajoute le ministre qui insiste sur le double intérêt environnemental et économique de faire baisser la consommation des phytosanitaires.